



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

MEDAILLES

**

RG FFF

Article 160

**

Planning des formations

**

Règlement Challenge

Dynamique

+

Situation au 15/04/23

**Affiches Finales
des Coupes du
Val de Marne**

Procès-verbaux

Comité d'Appel chargé
des affaires courantes

**

Commission des Terrains
& Equipements

**

Commission Organisation
des Championnats &
Coupes

**

Commission Football à
Effectif Réduit

**

Commission des Statuts
& Règlements

**

Commission Futsal/
Football Diversifié

**

Commission du
Calendrier

Annexes

Amendes

*

Classements Officiels

**A Consulter
sur Footclub**

Commission de Discipline

+



**Egalement
Consultable sur
notre site
internet**

[http://
districtvaldemarne.fff
.fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

INFO CLUBS

Fermetures du District (Ponts)

Vendredi 26 Mai à 12h00 au Mardi 30 Mai 2023 à 09h00 (Pentecôte)

RAPPEL....

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, (les deux dernières journées pour le championnat seniors D1) le même jour (à l'heure officielle. (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison).

La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

« 7 ou 14 Octobre 2023 »

Cahier des charges : 1 grande salle (250 places assises)
+ 1 Estrade + Hall d'accueil

* * * *

**Les candidatures 24ème Tournoi International U16 « Octobre 2023 »
sont ouvertes !!**

(Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.

MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison 2022/2023 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (*bulletin en annexe du journal*) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)

- Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.

Jusqu'au 31 Mai 2023 (aucune demande ne sera acceptée après cette date).



Edition N° 629 du Jeudi 25 Mai 2023

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2023/2024

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2023 & 2024**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFO CLUBS

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs) .

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

DONS AUX ŒUVRES 2023

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES » – POUR LES IMPOTS 2022

Conditions d'éligibilité

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de **20%** du revenu net imposable.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Retrouvez à l'intérieur du journal : [FICHE PRATIQUE](#) / [FORMULAIRE 11580.03](#) /
[FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE ACTIVITE BENEVOLE](#)

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOUS EN BLEU

« Dans le cadre de la campagne « Tous en Bleu » du club de football US Créteil-Lusitanos, nous vous invitons à voir l'ensemble des matchs de l'USCL, qui évolue dans le championnat National 2 cette saison.

En effet, nous invitons tous les clubs du District afin qu'ils puissent profiter d'un match de football de qualité et de son ambiance conviviale.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillerons à voir tous les matchs de l'USCL ! Cette invitation est bien sûr gratuite, et valable tout au long de la saison.

Prochaines rencontres le 6 mai, le 13 mai et le 03 juin à 18 heures au Stade Dominique Duvauchelle !

N'hésitez pas à revenir vers actions@uscl.fr pour toutes questions et inscriptions, notamment quant à l'organisation.

RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES SAISON 2022 & 2023

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison
Il est applicable dès la 1^{ère} journée de Championnat.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

Seniors D1, D2, D3

U16 D1, D2,

FUTSAL D1 et D2

Féminins D1

U14 D1

U18 D1, D2,

CDM D1

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et le Club recevant.

Chaque partie conserve un exemplaire comme justificatif.

CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement (*) aux alentours du 20 Septembre 2022, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».
Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres

ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque mois (1^{er} virement qui sera fait : Octobre 2022).

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

Attention !!!

Ce dispositif n'intègre pas les rencontres : COUPES et DEMANDES CLUBS

Pour ces matchs, les CLUBS doivent régler DIRECTEMENT le jour de la rencontre par chèque le ou les Arbitre(s).

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la troisième la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tous 2 en informer le District.

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2022/2023

MAI	4	11	18	25	
JUIN	1	8	15	22	29
JUILLET	6	20			

TOURNOIS PROVINCE

ACS MORIERES

Organise son 35^{ème} Tournoi Souvenir ROY TYLER les 27,28, 29 Mai 2023

Catégories U6 à U17

Contact : 06.7051.19.44 ou 06.25.27.37.20

L'AS FONTONNE

Organise son 34^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL VETERANS, les 18-19-20 Mai 2023

Contact : Secrétariat : 04.93.33.50.76 /Gilles MASSA : 06.27.04.71.63/Franck SIMOES : 06.23.83.94.45
club@asfontonne-antibes.com

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales

Organise son 36^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les **27 et 28 mai 2023 (Pentecôte)** en catégories **U11, U13, U15 et U17.**

Contact : Laurent Balluais / Responsable Tournois
fcsolerien@free.fr -07.81.98.42.56

YELLOW'CUP

TOURNOI NATIONAL U12-U13 - FC JARD-AVRILLE

Week-end du 27 et 28 Mai 2023 à Jard sur Mer

Contact : QUENTIN RAMBAUD 06.11.49.77.63 / q.rambaud.fcja@gmail.com



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



**Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne**

SAMEDI 17 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U14 VDM		
14h30		U14 AMITIE	
15h00			U15F
16h30	SENIORS F		
17h00		ENTREPRISE	

DIMANCHE 18 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
09h15			CDM
09h30		ANCIENS	
11h30			+45
11h45		U20 VDM	
13h45			U16 AMITIE
14h00		U16 VDM	
16h15			SENIORS AMITIE
16h30		U18 VDM	
16h45	SENIORS VDM		



Skita

Crédit



Mutuel



FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



FUTSAL

**Gymnase Auguste Delaune,
119 Rue de Verdun, 94500, Champsigny-sur-Marne**

MERCREDI 31 MAI 2023

14h10	1ère 1/2 finale	U13 G
14h30	2ème 1/2 finale	U13 G
14h50	3ème/ 4ème place	U13 G
15h10	Finale	U13 G

15h30	Récompenses U13 G	
-------	-------------------	--

16h00	1ère 1/2 finale	U13 F
16h20	1ère 1/2 finale	U11 F
16h40	2ème 1/2 finale	U13 F
17h00	2ème 1/2 finale	U11 F
17h20	3ème / 4ème place	U13 F
17h40	3ème / 4ème place	U11 F
18h00	Finale	U11 F
18h20	Finale	U13 F

18h40	Récompenses U11 F et U13 F	
-------	----------------------------	--

JEUDI 01 JUIN 2023

20h30	SENIORS FUTSAL
-------	----------------



Skita

Crédit



Mutuel



Communiqués

Fin de saisie des demandes de licences pour la saison 2022/2023

Comme annoncé à la mi-mars, la **Ligue** a franchi le cap des **300 000 licencié(e)s**, ce qui la place au 11^{ème} rang des *Fédérations Sportives Nationales*. Pour se rapprocher voire dépasser la 10^{ème} Fédération Sportive (*la Fédération Française de Rugby*), il ne nous reste plus que quelques jours !

En effet, afin d'effectuer les paramétrages nécessaires au démarrage de la saison **2023/2024** dans les meilleures conditions, la F.F.F. ferme l'accès à la saisie des licences au titre de la saison 2022/2023 **le Dimanche 30 Avril prochain**.

Au-delà de cette date, vous ne pourrez plus saisir de demandes de licences via **Footclubs**.

Demandes de licences 2023/2024 : Mise à jour des photos et des adresses mails

Afin de vous permettre de préparer la nouvelle saison dans les meilleures conditions, nous vous recommandons de mettre à jour, dès à présent, les adresses mails de vos licenciés ainsi que leurs photos.

Concernant les photos, à partir du 1^{er} Mai prochain, vous pourrez renouveler, sur Footclubs, les photos de vos licenciés dont la durée de validité est à échéance à l'issue de la présente saison.

Comment savoir si une photo doit être renouvelée ? Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera **signalé par un encadré rouge en face de son nom**. Lorsque vous vous positionnerez sur cet encadré, la mention « **photo invalide** » apparaîtra ; il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

Pour rappel, la photographie est une pièce obligatoire pour toute demande de licence ; à défaut d'une photographie valide, la demande de licence sera donc refusée.

Concernant la mise à jour des adresses mails (ou la saisie de ces adresses), elle est nécessaire afin de préparer au mieux la mise en place au sein du club de la dématérialisation des demandes de licences.

Pourquoi ? La formulation de vos demandes de licences via la dématérialisation permet de réduire (i) la charge administrative du club (s'il y a toujours un travail de vérification des informations, le club n'a plus à scanner les documents de chacun de ces licenciés) et (ii) le temps de traitement par la Ligue de vos demandes de licence.

NB : à ce jour, sont concernées par la dématérialisation les demandes de licences « R » et « A » des joueurs, dirigeants, volontaires et arbitres.



Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)	- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) - Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) - PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) - Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en <u>la pratique du football</u>. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)	-PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)	Récépissé de déclaration de modification en Préfecture
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT	PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture

Licences

En application des dispositions de l'article 8 du Règlement Sportif Général de la Ligue, la présentation des licences s'effectue comme suit :

Support de la feuille de match	Modalités de présentations des licences
Tablette (F.M.I)	De manière dématérialisée, sur la tablette du club recevant
Papier	De manière dématérialisée, sur Footclubs Compagnon OU Au format papier, à l'aide de la liste des licenciés du club comportant leur photographie (<i>document imprimé depuis Footclubs et dont se saisit l'arbitre</i>)

A défaut de présenter sa licence via Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club, le joueur devra présenter :

- ◇ Une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné
- +
- ◇ La demande de licence de la saison en cours avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

NB : une demande de licence, en ce qui concerne la partie relative au contrôle médical, est considérée comme dûment complétée dans les conditions de l'article 70 sus-visé :

- ◇ Soit par l'attestation d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (*ex : les joueurs renouvelant dans leur club ou ayant changé de club*)
- ◇ Soit par le certificat médical figurant sur la demande de licence (*pour les joueurs non licenciés F.F.F. la saison dernière ou pour ceux dont la durée de validité du précédent certificat médical est expiré*)



DEMANDE DE MEDAILLE



Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2022 /2023

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2023)

JE SOUSSIGNÉ(E) :

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :

.....

.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :

.....

.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - 15 années en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - 5 années d'ancienneté depuis la médaille de Vermeille

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DE BRONZE | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT | | | | |

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE DEVERMEIL | | | | |

A

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB

LE

REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

NOMBRE DE JOUEURS MUTES

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. **a)** Dans toutes les compétitions officielles ~~et pour toutes les catégories d'âge~~ **des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) ~~Toutefois~~ **Pour** les pratiques à effectif réduit **des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Liges et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

2. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.

En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match ~~est limité à deux maximum~~ **reste le même**.

[...]

Date d'effet : saison 2022 / 2023

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.

Des récompenses pour les 10 premiers clubs –

Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros –

Du 6 -ème au 10 -ème = Malle pédagogique = 400 euros –

Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

DES CRITERES REALISABLES :

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION – 30 PTS – Participer aux pratiques / aux réunions / CR plateau et FMI.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL – 20 PTS - Réaliser au moins 2 actions PEF – Communiquer le CR et les photos des actions.

FORMATION – 35 PTS – Inscrire mes dirigeants et éducateurs aux formations organisées par le district , y compris les certifications .

DISCIPLINE EDUCATEURS ET DIRIGEANTS – 10 PTS – Aucun éducateur et dirigeant sanctionné de 6 matchs et plus

DIAGNOSTIC LABEL – 5 PTS – Réalisation sur Footclubs du diagnostic label.

Je réalise des actions du PEF avec compte rendu et photos ,

je fais mon diagnostic label sur Footclubs,

j'envoie mes éducateurs et dirigeants en formation,

je sensibilise mes dirigeants et éducateurs au respect des arbitres et des adversaires
mon école de foot participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE 2022 - 2023 Challenge Jean Jacques Combal	Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
---	-------------------------------------	--	---------------------	----------------	--	-----------------------------

AU 15 / 4 / 23 **PTS** **PTS** **PTS** **PTS** **PTS Maxi
35 pts**

ST MANDE F.C.	30	10	5	20	35	100
SUCY F.C.	30	0	5	20	35	90
THIAIS F.C.	30	10	5	0	35	80
CHARENTON C.A.P.	30	10	5	0	35	80
CRETEIL LUSITANOS F. US	20	0	5	20	35	80
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	5	20	35	80
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	35	75
CA VITRY94.2	30	0	5	0	35	70
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	5	0	22	67
VITRY E.S.	30	0	0	0	35	65
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	0	5	20	8	63
BRY F.C.	20	10	5	20	6	61
JOINVILLE R.C.	20	10	5	0	26	61
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	5	0	35	60
RUNGIS U.S.	10	10	5	0	35	60
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	10	10	5	0	35	60
VINCENNOIS C.O.	20	10	0	0	28	58
KREMLIN BICETRE C.S.A.	10	10	5	0	30	55
LUSITANOS ST MAUR U.S.	20	10	5	20	0	55
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	0	14	54
MAROLLES F.C.	30	10	5	0	8	53
U. FOOTBALL CRETEIL	10	0	5	0	35	50
F. C. MANDRES PERIGNY	30	10	5	0	0	45
ORMESSON U.S.	30	0	5	0	8	43
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	0	0	2	42
HAY LES ROSES C.A.	10	10	5	0	16	41
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	10	10	0	0	20	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
FONTENAY SS/BOIS U.S.	0	0	5	0	35	40
NOGENT S/MARNE F.C.	20	10	5	0	4	39
AVENIR SPORTIF D'ORLY	0	10	5	0	22	37
BOISSY F.C.	20	10	5	0	0	35
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	5	0	0	35
CACHAN C.O.	10	0	5	0	16	31
VILLECRESNES U. S.	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	20	10	0	0	0	30
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	10	10	0	0	8	28
U. S. IVRY FOOTBALL	0	10	5	0	12	27
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	2	22
ASOMBA	10	10	0	0	0	20
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	10	10	0	0	0	20
NOISEAU STE S.	10	10	0	0	0	20
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	0	10	0	0	10	20
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	0	5	0	4	19
VILLEJUIF U.S.	10	0	5	0	4	19
FRESNES A.A.S.	0	10	5	0	0	15
LIMEIL BREVANNES A.J.	0	10	0	0	4	14
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	0	10
VAL DE FONTENAY AS	10	0	0	0	0	10
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	0	0	0	10



PLANNING DES FORMATIONS 2022-2023

CFF1

U9 - Module 7-8 ans			U11 - Module 9-10 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
13/10/2022	14/10/2022	CHARENTON	24/11/2022	25/11/2022	DISTRICT
17/11/2022	18/11/2022	THIAIS	12/01/2023	13/01/2023	DISTRICT
02/02/2023	03/02/2023	DISTRICT	09/02/2023	10/02/2023	DISTRICT
13/04/2023	14/04/2023	FONTENAY SS B	16/03/2023	17/03/2023	LA QUEUE EN B
15/05/2023	16/05/2023	CHEVILLY LARUE	01/06/2023	02/06/2023	DISTRICT
U9 - Module 7-8 ans - (module Mineurs)			U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
23/02/2023	24/02/2023	FONTENAY SS B	04/05/2023	05/05/2023	CLUB
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)			U11 - Module 9-10 ans - (module féminin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/02/2023	21/02/2023	DISTRICT	27/04/2023	28/04/2023	CLUB

CFF2

U13 - Module 11-12 ans			U15 - Module 13-14 ans		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
20/10/2022	21/10/2022	DISTRICT	28/11/2022	29/11/2022	CHEVILLY LARUE
01/12/2022	02/12/2022	DISTRICT	26/01/2023	27/01/2023	THIAIS
19/01/2023	20/01/2023	DISTRICT	09/03/2023	10/03/2023	ORLY
16/02/2023	17/02/2023	DISTRICT	08/06/2023	09/06/2023	VITRY S SEINE
23/03/2023	24/03/2023	DISTRICT			

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans			SEN - Module Seniors		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
03/10/2022	04/10/2022	RUNGIS	17/11/2022	18/11/2022	MAROLLES
05/01/2023	06/01/2023	MAROLLES	06/02/2023	07/02/2023	DISTRICT
27/03/2023	28/03/2023	ORLY	03/04/2023	04/04/2023	DISTRICT

MODULES COMPLÉMENTAIRES

Futsal Base -Module découverte-			Gardien de But -Module découverte-		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
27/10/2022	28/10/2022	CHAMPIGNY	30/03/2023	31/03/2023	THIAIS
27/04/2023	28/04/2023	CHAMPIGNY			
Module U6-U7 - Module 5-6 ans			Animatrice Fédérale de Football		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
09/12/2022	09/12/2022	DISTRICT	25/05/2023	25/05/2023	DISTRICT

CERTIFICATIONS

CFF 1-2-3 (Septembre à Décembre)			CFF 1-2-3 (Janvier à Juin)		
Date Début	Date Fin	Localité	Date Début	Date Fin	Localité
03/12/2022	03/12/2022	PARC DU TREMBLAY	11/02/2023	11/02/2023	PARC DU TREMBLAY
			18/03/2023	18/03/2023	PARC DU TREMBLAY
			10/06/2023	10/06/2023	PARC DU TREMBLAY

Procès-Verbaux



Comité d'Appel

Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N° 6

Réunion du Mardi 17 Mai 2023

Président : M. DARDENNES Patrick

Présents : Mme. GUILIANI Patricia, M. LACHASSAGNE Jean-Pierre

Assistent : Mme. FERREIRA Lili, M. BOULVERT Marc-Aurélien

APPEL du Club de MACCABI CRETEIL d'une décision de la Commission des STATUTS ET REGLEMENTS du 02 MAI 2023 par courriel en date du 04 MAI 2023.

Décision de 1 ère instance :

COUPE du Val de Marne CDM - MATCH 25788604 – MACCABI CRETEIL FC 5 / MINHOTOS DE BRAGA 5 du 30/04/2023

*Demande d'EVOCATION du club de MINHOTOS DE BRAGA 5 par courriel du 02/05/2023 sur la participation et la qualification du joueur **ANKRI Julien** susceptible d'être suspendu, du club de **MACCABI CRETEIL FC 5**.*

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort.

*Considérant que le club de **MACCABI CRETEIL FC 5** informé le **02/05/2023** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du **02/05/2023**.*

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de discipline réunie le 28/03/2023 de 4 matchs fermes de suspension dont l'automatique suite à son comportement lors de la rencontre de Championnat CDM D1 disputée le 19/03/2023 contre BRANCOS FR CRETEIL A 5 avec l'équipe CDM 6 évoluant en CDM D1.

Considérant que ladite sanction est applicable à compter du 20/03/2023,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles quelles qu'elles soient, effectivement jouées dans la même catégorie d'équipe, étant précisé qu'entre-temps le joueur ne peut prendre part à aucune rencontre officielle.

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées par l'équipe CDM 5 du club de MACCABI CRETEIL FC,

Considérant que le joueur mis en cause n'a purgé qu'une partie de sa sanction **3 matchs sur 4** en ne participant pas :

- le 26/03/2023 contre le FC VAUJOURS 5 CDM R3
- le 02/04/2023 contre PORTO LA PORTUGUAISE 5 CDM R3
- le 16/04/2023 contre PAYS CRECOIS 5 CDM R3

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de Coupe du Val de Marne CDM opposant l'équipe CDM 5 du club de **MACCABI CRETEIL FC 5** à l'équipe CDM 5 de **MINHOTOS DE BRAGA 5** le 30/04/2023 puisqu'il était encore en état de suspension.

En conséquence, la commission dit que le joueur **ANKRI Julien** du club de **MACCABI CRETEIL FC 5** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

Décide match perdu par pénalité au club de MACCABI CRETEIL FC 5 pour en attribuer le gain au club de MINHOTOS DE BRAGA 5 qualifié pour la suite de la compétition.

Transmet le dossier à la commission d'Organisation des Compétitions pour suite à donner.

Débit : MACCABI CRETEIL FC 5 50,00 €

Crédit : MINHOTOS DE BRAGA 5 43,50 €

De plus, la commission inflige une amende de **50,00 euros** au club de **MACCABI CRETEIL FC 5** pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce conformément à l'annexe financière, et suivant l'article 226.5 des RG de la FFF, inflige un match de suspension ferme à compter du **08/05/2023** au joueur **ANKRI Julien** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de **MACCABI CRETEIL** pour le dire recevable en la forme,

Après avoir noté l'absence non excusée des personnes convoquées de **OS MINHOTOS DE BRAGA**.

Après audition de :

MACCABI CRETEIL :

- ✓ M. ANKRI Julien, joueur n°9
- ✓ M. PINTO Michael, capitaine
- ✓ M. BIRS David, représentant du président
- ✓ M. KRIEF Stéphane, éducateur

M. Jean-Jacques FOPPIANI représentant la Commission des Statuts et Règlements.

Considérant que le club du **MACCABI CRETEIL** a fourni un rapport par le biais de Me **BENICHOY Eytan** Avocat à la Cour indiquant :

- Les textes applicables à la procédure d'évocation (187 RG F.F.F.) et aux modalités de purge d'une sanction (41.3 RG LPIFF)
- Que les 4 matchs de Ligue CDM R3, que devait purger M. ANKRI Julien joueur n°9 du **MACCABI CRETEIL**, ont eu lieu sans réclamation, et que ces résultats sont définitifs.
- Que par conséquent les 4 matchs sont considérés comme effectivement joués par l'équipe du **MACCABI CRETEIL 5**. Ainsi, M. ANKRI Julien joueur n°9 du **MACCABI CRETEIL** pouvait donc participer à la rencontre de Coupe du Val de Marne contre **OS MINHOTOS DE BRAGA**.

Considérant que le Comité précise que :

- Qu'en vertu de l'article 147 des RG de la F.F.F. une rencontre est homologuée de droit le 30^{ème} jour après le déroulement de celle-ci.
- Que par ailleurs comme le précise la Commission des Statuts et Règlements en 1^{ère} instance, M. ANKRI Julien n'a purgé que partiellement sa sanction (3 matchs sur 4) en participant à la rencontre du 23/04 CDM R3 contre **THORIGNY FC 5**.

Considérant que lors de l'audition, les personnes présentes du MACCABI CRETEIL indiquent :

- *Que le club reconnaît son erreur en alignant M. ANKRI Julien joueur n°9 du MACCABI CRETEIL, lors de la rencontre du 23/04 contre THORIGNY FC 5 alors qu'il était encore en état de suspension.*
- *Que la sanction de match perdu doit s'appliquer au match de championnat du 23/04 contre THORIGNY FC et non pas au match objet de l'évocation contre OS MINHOTOS DE BRAGA. En effet le club soutient que la sanction doit s'appliquer au match non-homologué le plus ancien.*

Considérant que lors de l'audition, M. FOPPIANI Jean-Jacques, représentant de la Commission Statuts et Règlements, précise :

- *Que la Commission de première instance a pu considérer le match de THORIGNY FC comme un match de Coupe homologué de droit sous 15 jours, alors qu'il s'agissait d'un match de championnat R3 CDM.*

Considérant que le Comité pour juger s'appuie sur les règlements :

 **Article 187 des RG de la F.F.F. et de l'article 30 TER des RSG du District :**

« ... Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente, est toujours possible, et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club ou d'un joueur non licencié.

Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4 des Règlement Généraux de la Fédération Française de Football, **la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match. »**

 **Article 147 des RG de la F.F.F. et 21 des RSG du District**

Relatifs à la procédure d'homologation d'un match

 **Article 226 des RG de la F.F.F. et 41 et suivants des RSG du District**

Relatif aux modalités de purge d'une suspension

 **Vu le Règlement de la Coupe du Val de Marne « CDM »**

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

 **Confirme la décision de première instance.**

RSG DISTRICT V.D.M. 31.1.3 - Pour tous les appels concernant les litiges relatifs aux Compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football : CDM & ANCIENS et Coupes Départementales, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football (Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes) juge en appel et dernier ressort



COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion (Restreinte) - N°3 du 17/05/2023

VILLE DE CHENNEVIERES SUR MARNE (94) **STADE ARISTIDE BRIAND – NNI 94 0190301**

Mail de la ville de CHENNEVIERES SUR MARNE demande d'informations concernant les installations du stade Aristide BRIAND.

Le stade Aristide BRIAND est classé au niveau T5

Concernant les obligations relative à l'éclairage et conformément au règlement, (Art 1.1 règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives), seules sont assujetties les rencontres officielles qui pourraient se déroulées en nocturne sur les installations du stade Aristie BRIAND.

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 23 Mai 2023

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, CHAMPION, DIAZ.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de Marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.
Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Rappel du Règlement des Coupes, paiement des arbitres :

Coupes du Val de Marne et Amitié, à partir des ¼ de finales, 3 arbitres sont désignés sur chaque rencontre, 2 à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur.
Le paiement se fera le jour du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n'ayant plus le nombre d'équipes de jeunes obligatoires sont tenus d'en informer le District.

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne

SAMEDI 17 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U14 VDM		
14h30		U14 AMITIE	
15h00			U15F
16h30	SENIORS F		
17h00		ENTREPRISE	

DIMANCHE 18 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
09h15			CDM
09h30		ANCIENS	
11h30			+45
11h45		U20 VDM	
13h45			U16 AMITIE
14h00		U16 VDM	
16h15			SENIORS AMITIE
16h30		U18 VDM	
16h45	SENIORS VDM		



Skita

Crédit



Mutuel



DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Dossier transmis par la LPIFF (Commission Régionale du Statut des Educateurs&Entraîneurs)

Statut des éducateurs, équipe concernée ORMESSON US D1

L'éducateur désigné en début de saison n'était pas présent lors des 5 journées de championnat et n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis. En conséquence, il est décidé le retrait de 1 point ferme au classement.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Match N° 25153884 – PORTUGAIS VITRY UA 13 / CHARENTON CAP 13 +45 ans poule B du 21/05/2023

Courriel de Portugais Vitry du 22/05/23 (terrain indisponible).

La commission neutralise cette rencontre.

DEPARTEMENTALE « FEMININES »

Coupe FEMININES

Match N° 25811994 – ST MAUR F.FEM VGA 1 / JOINVILLE RC 1 Coupe séniors F du 20/05/23

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 20/05/2023 (match non joué).

La commission note l'absence de JOINVILLE RC 1, ST MAUR F.FEM VGA 1 est qualifiée pour la suite de la compétition.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

CHAMPIONNAT U18

RAPPEL !!

Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132885 - AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

Match N° 25132883 – CRETEIL UF 1 / FC VITRY 94 ACA 1 U18 D3.B du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 19/05/23 (modification d'horaire)

Accord de la commission, le match se jouera le 04/06/2023 à 15h30 au lieu de 13h.

Match N° 25132783 – ARCUEIL COM 1 / CHARENTON CAP 2 U18 D3.A du 14/05/2023

Lecture de la feuille de match du 14/05/23 (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHARENTON CAP 2 (Amende de 100 euros pour forfait dans les 3 dernières journées).

CHAMPIONNAT U16

Match N° 24654348 – CACHAN ASC CO 1 / VINCENNES CO 2 U16 D1.A du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification d'horaire)

Accord de la commission, le match se jouera le 04/06/2023 à 13h00 au lieu de 13h30.

Match N° 24654842 – LE PERREUX FR 2 / VILLENEUVE AFC 1 U16 D3.C du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 17/05/23 (modification de date)

Accord de la commission, le match se jouera le 28/05/2023 sans enjeu pour le classement.

Match N° 25133102 – MAROLLES FC 1 / SUCY FC 3 U16 D4.B du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 17/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

CHAMPIONNAT U14

Match N° 25678820 – VILLENEUVE AFC 1 / VITRY 94.2 CA 2 U14 D2.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 19/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

Match N° 25678912 – VITRY ES 2 / SUCY FC 1 U14 D3.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

Match N° 256779004 – ORMESSON US 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 U14 D4.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification de date).

Accord de la commission, le match se jouera le 27/05/2023 sans enjeu pour le classement.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 22 mai 2023

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : MM. FETOUS Lakhdar, GRESSIEN Georges, NOYON Joel, MOUSTAMID Abdou,

Assistent : MM. DARDENNES Patrick, TAFININE Driss,

Absents (tes) excusés (ées) : Mmes GUILIANI Patricia, NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie, URREGO Mariza et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, SAINT-ALBIN Maurice.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives :

du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club

- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit
du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :
au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf
sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),

- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com.

Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2022. Courrier club de Numéro d'affiliation
5..... du 19/09/2022. Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable
Monsieur...Club x. Licence n°.... Pour info : la Technique Monsieur...

INFORMATION

La Commission est actuellement en phase de test
avec l'application de la F.F.F : FAL
Si vous recevez des messages d'annulation de plateaux,
ne pas en tenir compte.

U11

Courrier de CACHAN C.O. du 16/05/2023

CACHAN C.O. / ORMESSON U.S. U11 G4 ABCD du 13/05/2023

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de ST MANDE F.C. du 15/05/2023

ST MANDE F.C. / HAY LES ROSES C.A. U11 G 4 ABCD du 13/05/2023

Pris note des problèmes F.M.I.

Courrier de ST MANDE F.C. du 11/05/2023

ST MANDE F.C. / HAY LES ROSES C.A. U11 G4 ABCD du 13/05/2023

Courrier tardif.

U13

Courrier de CACHAN C.O. du 16/05/2023

Vitry 94.2 CA / CACHAN C.O. U13 G3 ABCD du 20/05/2023

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 27/05/2023, sous réserve de l'accord de vos adversaires

En cas d'impossibilité à cette date, les rencontres sont neutralisées.

Courrier de ST MANDE F.C. du 17/05/2023

ST MANDE F.C. / NOGENT S/MARNE FC. U13 G3 ABCD du 20/05/2023

Pris note.

Rencontres neutralisées.

SAISON : 2022 - 2023
CHALLENGE DES CLUBS : RECAPITULATIF GENERAL

<u>CLUBS</u>	Points Acquis	Points Perdus Réunion ECF	Points Perdus U7	Points Perdus U9	Points Perdus U11	Points Perdus U13	Points Perdus CR	Points Perdus Festival U13	Points Perdus VDM Futsal U11	Points Perdus VDM Futsal U13	sdLDES
ALFORTVILLE US	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	60	2	0	0	2	0	4	0	0	0	52
ASOMBA	60	0	0	0	0	0	2	2	0	0	56
AVENIR SPORTIF D'ORLY	60	0	0	0	8	8	0	4	0	0	40
BOISSY F.C.	60	0	1	1	0	0	0	0	0	0	58
BONNEUIL S/MARNE C.S.	60	0	0	0	2	0	4	0	0	0	54
BRY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
CA VITRY94.2	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CACHAN C.O.	60	2	0	0	4	0	4	0	0	0	50
CAUDACIENNE ENT.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHAMPIGNY F.C. 94	60	0	0	1	2	2	0	0	0	0	55
CHARENTON C.A.P.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
CHEVILLY LA RUE ELAN	60	0	0	1	0	6	0	0	0	0	53
CHOISY LE ROI A.S.	60	0	0	0	2	0	6	4	0	0	48
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	0	0	0	0	4	0	0	0	0	58
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	60	2	0	0	0	0	0	0	0	0	58
ENT.SANTENY MANDRES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
F. C. MANDRES PERIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
FONTENAY SS/BOIS U.S.	60	0	0	0	14	10	2	4	0	0	30
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	60	0	0	0	2	2	4	0	0	0	52
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	0	0	1	0	4	0	2	0	0	53
FRESNES A.A.S.	60	0	0	1	10	4	0	2	0	0	43
GENTILLY ATHLETIC CLUB	60	0	1	0	0	2	0	0	0	0	57
HAY LES ROSES C.A.	60	2	0	0	0	2	2	0	0	0	54
JOINVILLE R.C.	60	0	0	1	0	4	0	0	0	0	57
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	0	0	0	0	0	4	0	0	0	56
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	0	0	0	2	10	0	8	0	0	40
LUSITANOS ST MAUR U.S.	60	0	0	0	0	0	0	2	0	0	58
MAISONS ALFORT F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
MAROLLES F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
NOGENT S/MARNE F.C.	60	0	0	0	0	0	2	0	0	0	58
NOISEAU STE S.	60	2	0	0	0	2	0	0	0	0	56
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ORMESSON U.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

RUNGIS U.S.	60	0	1	0	6	2	0	0	0	0	53
ST MANDE F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	60	4	0	1	6	6	6	4	0	0	33
SUCY F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
THIAIS F.C.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
U. FOOTBALL CRETEIL	60	0	1	1	2	0	2	0	0	0	54
U. S. IVRY FOOTBALL	60	0	1	0	22	8	4	0	0	0	25
UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VAL DE FONTENAY AS	60	2	1	0	10	2	4	0	0	0	41
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
VILLECRESNES U. S.	60	0	0	1	2	0	0	0	0	0	57
VILLEJUIF U.S.	60	0	0	1	2	4	0	0	0	0	53
VILLENEUVE ABLON U.S.	60	2	0	0	8	2	0	6	0	0	42
VILLENEUVE AFC	60	0	0	0	2	0	0	4	0	0	54
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	0	0	0	2	2	0	0	0	0	56
VINCENNOIS C.O.	60	0	0	0	2	0	0	0	0	0	58
VITRY E.S.	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60

**SAISON 2022 - 2023 :
ANNEXE FINANCIERE**

U6/U7 et U8/U9 : Compte rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 € (au club d'accueil)
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement des Challenges et coupes dans les 48h,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2ème Tour Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie ..),	30,00 € (par équipe)
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 € (au club d'accueil)
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I.),	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1er Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2ème Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé Finale : Finale Challenge REGIONAL, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1er forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 22/05/2023

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI - ALVES – GUERCHOUN - Mme. POLICON

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U12

Club : VAL DE FONTENAY AS

Date : 24 et 25/06/2023

Adresse : Stade Pierre de Coubertin 225 rue de la Fontaine 94120 FONTENAY SOUS BOIS

La commission prend connaissance de la demande d'homologation du tournoi des **24 et 25/06/2023**

La commission donne son accord sous réserve qu'il n'y ait pas de match officiel ce jour-là. En effet, les challenges, tournois etc.... organisés par les clubs affiliés ne peuvent être autorisés qu'à la condition de ne pas perturber le déroulement des épreuves officielles. (art 25.5 du R.S.G du District du Val de Marne).

JEUNES

U16 – D3 / B - MATCH 24654744 – JOINVILLE RC 3 / ECOLE PLESSEENNE 1 du 14/05/2023

Réclamation du club de **JOINVILLE RC 3** sur la qualification et la participation des joueurs du club de **l'ECOLE PLESSEENNE 1** :

GOULLIART	Léo
YOUSOUF	Ydriss
OUEDERNI	Lyad
UNGONGA	Joel

Au regard du nombre de joueurs titulaires de licences frappées du cachet mutation.

La commission pris connaissance de la réclamation confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

Considérant après vérification que le club de **ECOLE PLESSEENNE 1** a fait figurer sur la feuille de match en rubrique, 3 joueurs titulaires de licences « mutations hors délais » 2022/2023 à savoir :

GOUILLIART	Léo	licence mutation hors période du 06/02/2023
OUEDERNI	Lyad	licence mutation hors période du 11/04/2023
UNGONGA	Joel	licence mutation hors période du 19/09/2022

Considérant que le club de l'**ECOLE PLESSEENNE 1** a fait figurer plus de 1 joueurs « **mutation hors période normale** » et est donc en infraction avec l'article 160 du R.S.G. de la F.F.F., la commission dit la réserve fondée et donne **MATCH PERDU** par pénalité (-1 point : 0 but) au club de **ECOLE PLESSEENNE 1** pour maintenir le résultat de la rencontre au club de **JOINVILLE RC 3** (3 points, 4 buts).

Débit : ECOLE PLESSEENNE 1	50 euros
Crédit : JOINVILLE RC 3	43,50 euros

U16 – D1 - MATCH 24654339 – JOINVILLE RC 2 / VINCENNES CO 2 du 14/05/2023

Réserve du club de **VINCENNES CO 2** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **JOINVILLE RC 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en premier ressort

Considérant après vérification, qu'aucun joueur du club de **JOINVILLE RC 2** n'a effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.10 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

U16 – D1 - MATCH 24654338 – FONTENAY US 2 / LE PERREUX FR 1 du 14/05/2023

(Hors la présence de M. MAGGI)

Réserve du club de **LE PERREUX FR 1** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **FONTENAY US 2** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

La commission pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.
Jugeant en premier ressort

Considérant que les dispositions de l'article 7.10 du R.S.G. du District du Val de Marne, précise qu'au cours des cinq dernières journées de championnat le nombre de joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec l'équipe supérieure de leur club est limité à trois.

Considérant que figurent sur la feuille de match de la rencontre en rubrique 4 joueurs du club de **FONTENAY US 2** à savoir :

EL BAROUDI	Bilal	11 matchs
KINGANI KISUNGU	GIVELORD	11 matchs

MAJOUX	Axel	20 matchs
TRAORE	Sekou	16 matchs

Ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec l'équipe supérieure de leur club

Dit le club de **FONTENAY US 2** en infraction au regard des dispositions de l'article 7.10 du RSG du District du Val de Marne, *donne match perdu par pénalité au club de FONTENAY US 2 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à LE PERREUX FR 1 (3 points, 1 but).*

Débit : FONTENAY US 2	50 euros
Crédit : LE PERREUX FR 1	43,50 euros

La commission prend connaissance de la demande d'évocation du club de **LE PERREUX FR 1** quant à la participation à la rencontre en objet du joueur **M. MAJOUX Axel** Licence **2547479318** du club de **FONTENAY US 2** susceptible d'avoir également participé à la rencontre de championnat U18 – D1 opposant FONTENAY US 2 à VGA ST MAUR 2 sous l'identité de **M. ROGY Mathis**.

La commission convoque pour sa réunion du 30/05/2023 à 18 heures :

OFFICIELS :

M. TCHOUENKOU David, Arbitre central officiel sur la rencontre U16 D1 14h30

M. GADER Aimen, Arbitre central officiel sur la rencontre U18 D1 12h30

US FONTENAY:

M. MAJOUX Axel, licence n° 2547479318

M. ROGY Mathis, licence n°2546671433

M. CHARKAOUI Mehdi, éducateur U16

M. MELEIRO Brian, éducateur U18 D1

M. le président ou un représentant

ASF LE PERREUX :

M. SAINSARD Marc, éducateur U16

M. le président ou un représentant

Présence indispensable sous peine de sanction

SENIORS

SENIORS -D3/B - MATCH 24653498 – THIAIS F.C. 2 / ARCUEIL COM 1 du 14/05/2023

Réserve du club de **ARCUEIL COM 1** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **THIAIS F.C. 2** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain. Jugeant en premier ressort

Considérant que l'équipe THIAIS FC 1 **jouait le même jour** un match officiel de championnat SENIORS – D1 contre CHOISY LE ROI AS 2.

Par ces motifs, la commission dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.9 titre II du R.S.G du District V. D. M. n'est à relever à l'encontre du club de **THIAIS F.C. 2**.

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS – D3/B - MATCH 24653494 – ARCUEIL COM 1 / VERS L'AVANT 1 du 16/04/2023

Reprise du dossier,

Demande d'évocation du club de **VERS L'AVANT 1**

SENIORS – D3/B - MATCH 24653502 – ARCUEIL COM 1 / VITRY ES 3 du 07/05/2023

Demande d'évocation du club de **VITRY ES 3**.

La commission met ces deux dossiers en délibéré.

SENIORS – COUPE AMITIE - MATCH 25796185 – VITRY ES 3 / LE PERREUX FR 2 du 30/04/2023

(Hors la présence de M. MAGGI)

Demande d'évocation du club de **LE PERREUX FR 2** sur la participation du joueur **DA SILVA Christophe** du club de **VITRY ES 3**, susceptible d'être suspendu.

La Commission, pris connaissance de la demande d'évocation du 13/05/2023 pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de **VITRY ES 3** informé le **17/05/2023** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par télécopie, fax, courriel ou courrier en date du **17/05/2023**.

Considérant que le joueur **DA SILVA Christophe** du club de **VITRY ES 3** a été sanctionné, le 06/12/2022, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension pour répétition d'avertissements lors de la rencontre de championnat D3/B du 27/11/2022 entre VITRY ES 3 et THIAIS FC 2, sanction applicable à compter du 12/12/2022.

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :
«s'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

«la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle, il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement »,

Considérant que le joueur **DA SILVA Christophe** du club de **VITRY ES 3** n'a pas participé à la rencontre de COUPE AMITIE SENIORS du 08/01/2023 opposant FRESNES AAS 2 à VITRY ES 3 et a donc purgé sa sanction,

Par ces motifs, dit que le joueur **DA SILVA Christophe** du club de **VITRY ES 3** n'était pas en état de suspension à la date de la rencontre en objet et à laquelle il a participé.

La commission rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 22 Mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30

qui se déroulera au Gymnase Auguste DELAUNE à Champigny/Marne, format 2x25 mn.

CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1

REUNION PLENIERE du 11 Mai 2023

Avec les Clubs Futsal

Clubs présents : C'NOUES, US CRETEIL FUTSAL, KB FUTSAL, B2M

Membres de Commission présents : Laurent Valéro, Marco Fernandes, Rasamimanana Johan, Benaïssa Yassine, Robert Jérôme

Assiste : Driss Taffine (CTD DAP)

PLATEAUX - CRITERIUMS - COUPES

LES PLATEAUX U6-U7 :

Formules pour la saison prochaine :

- Formule à plusieurs clubs
- 1 plateau entre chacune des vacances scolaires

LES PLATEAUX U7-U8 :

- Plateaux à 4 équipes
- 2 plateaux entre chacune des vacances scolaires

RETOUR SUR LES CRITERIUMS :

U10 : plateau à 3 ou 4 équipes

U12 : critérium maintenu

U14 : critérium maintenu

U16 : critérium maintenu

Alternance 1 week-end sur deux U10-U12 et U14-U16.

La FMI : Il est important de s'y mettre. Nous allons faire en sorte que la FMI soit accessible tout le week-end.

FORMATION DE CADRES

Module Initiation :

- 27 et 28 avril 2023 à Auguste Delaune à Champigny
- 18 stagiaires dont 2 filles

WEEK END DES : 20 MAI – 3 JUIN – 10 JUIN - 17 JUIN

Pour chaque date, tous les clubs sont invités, que les jeunes soient licenciés ou non. Pensez à contacter le club recevant au plus vite, pour l'organisation.

Le dimanche 21 mai : B2M reçoit en U10

Le dimanche 4 juin : C'NOUES reçoit en U14 de 13 à 18h

Le dimanche 11 juin : KB FUTSAL reçoit en U12 de 8 à 15h et/ou de 12 à 18h

Le samedi 17 juin : US CRETEIL FUTSAL reçoit en U16 de 8h30 à 13h

Le dimanche 25 juin : pour cette journée, pas besoin d'éducateur. Les parents peuvent y aller seuls avec les filles.

- B2M reçoit un Fillofutsal :
 - o Les U6-U9 de 13 à 15h
 - o Les U10-U13 de 15h à 17h

Pour la saison 2023-24 :

- Les journées d'accueil Futsal seront à nouveau mises en place pour toutes les catégories en septembre 2023.
- Les critères débuteront début octobre 2023.

BONNE FIN DE SAISON A TOUS

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 25 MAI 2023

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2022 / 2023 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adversaire et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAITS GENERAUX

Féminines D1 :

VILLENEUVE ABLON US (1) (PV 04/10/22)

LE PERREUX ASF (PV 31/01/22)

Séniors D3.A :

ALFORTVILLE US (2) (PV 19/01/22)

Seniors D4.B :

CHOISY AS (3) (PV 15/11/22)

ASOMBA (2) (PV 24/01/23)

VAL DE BIEVRE (2) (PV 04/04/23)

TROPICAL AC (PV 18/04/23)

U18 D3.A :

MANDRES PERIGNY (1) (PV 20/09/22)

SUCY FC (2) (PV 20/09/22)

CHOISY AS (2) (PV 30/11/22)

U18 D3.B :

BOISSY FC (1) (PV 04/10/22)

CAUDACIENNE ES (1) (PV 15/11/22)

U18 D4.A :

LIMEIL BREVANNES AJ (2) (PV 29/09/22)

U16 D2.B :

OLYMPIQUE PARIS ESPOIR (1) (PV 04/10/22)

U16 D4.A :

FC VITRY 94 ACADEMIE (PV 08/11/22)

U16 D4.B :

ALFORTVILLE FC (1) (PV 08/11/22)

U14 Phase 1 – Poule 1 :

CHEVILLY LARUE (2) (PV 04/10/22)

ANCIENS D2.B :

CHEVILLY LARUE (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D3.A :

GENTILLY AC (11) (PV 04/10/22)

ANCIENS D4 :

ARSENAL AC (PV 15/11/22)

FORFAITS GENERAUX DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNATS (Application article 23.6 des RSG du District)

Seniors D2.B : FRESNES AAS (PV 16/05/23)

U18 D2.A : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

U16 D4.C : ALFORTVILLE US (PV 16/05/23)

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de Match Manquante :

Seniors D4 : 25172351 : GENTILLY AC 2 / PORT.ACA CHAMPIGNY 1 du 17/05/23

U16 D3.A : 24654650 : LUSITANOS US 2 / ARCUEIL COSM 1 du 14/05/23

U14 D1 : 24675434 : HAY LES ROSES CA 1 / VILLEJUIF US 2 du 13/05/23

U14 D2.A : 25678908 : ORLY AVS 1 / VITRY ES 2 du 13/05/2023

25678909 : THIAIS FC 2 / VAL DE FONTENAY AS 1 du 13/05/23

U14 D3.B : 25678995 : FC ALFORTVILLE / VILLEJUIF US 4 du 13/05/23

2ème Appel de Feuille de Match Manquante :

Seniors D2 : 24653141 : NOGENT FC 2 / IVRY US 3 du 07/05/23
 Seniors D3 : 24653411 : VILLECRESNES US 1 / LE PERREUX FRANCIL. 3 du 07/05/23
 CDM D1 : 25149471 : USJTO CHOICY 5 / NOISEAU SS 1 du 07/05/23
 Anciens D4 : 25134709 : TREMBLAY AJ 11 / FC VITRT 94 ACADEMIE 11 du 07/05/23

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 08/05/2023) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
SENIORS D2 FC NOGENT	07/05/2023		
SENIORS D3 FC THIAIS 2 US VILLECRESNES	26/03/2023 07/05/2023		
SENIORS D4 AC TROPICAL GENERATIONS TAKTIK 1	26/02/2023 12/03/2023		
CDM D1 USJTO CHOICY	07/05/2023		
ANCIENS D1 US IVRY 11	19/03/2023		
ANCIENS D3 US VILLEJUIF	26/03/2023		
ANCIENS D4 AJ TREMBLAY	07/05/2023		
U16 D1 US LUSITANOS	26/03/2023		
U16 D2 US ALFORTVILLE 1 US IVRY FOOT	12/02/2023 16/04/2023		
U16 D3 FC CHAMPIGNY 2 ARCUEIL COM US FONTENAY 3	12/02/2023 19/03/2023 19/03/2023	19/03/2023	
U16 D4 SFC CHENNEVIERES	19/03/2023		
U14 D1 AAS FRESNES D2 AJ LIMEIL BREVANNES D3 AVS ORLY D3 THIAIS FC D3 AAS FRESNES 2 D4 VAL DE FONTENAY 2 D4 SFC CANNAVEROIS 1 D4 US ALFORTVILLE D4 VITRY CA 94.2 D4 US LUSITANOS D4 CSM BONNEUIL D4 FC D'ALFORTVILLE	01/04/2023 18/02/2023 25/03/2023 01/04/2023 15/04/2023 18/02/2023 18/02/2023 11/03/2023 01/04/2023 01/04/2023 22/04/2023 06/05/2023	22/04/2023 15/04/2023	

ANNEXES

AMENDES

Club :		537053		JOINVILLE R.C.				
Dossier :	21115244	du	24/05/2023	Coupe Vdm Seniors Féminin (94)/ Phase 1		Poule Unique	25811994	20/05/2023
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			23/05/2023	23/05/2023		40,00€
Total Général :							40,00€	

Classements Officiels

Seniors D1 (94) / Phase Unique		Poule U		398695						1			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Ca 2	52	24	16	4	4	0	0	0	0	49	21	28
2	Villeneuve Ablon U.S 1	51	23	16	3	4	0	0	0	0	51	23	28
3	Thiais F.C. 1	50	22	15	5	2	0	0	0	0	40	11	29
4	Villejuif U.S. 2	43	22	12	7	3	0	0	0	0	52	34	18
5	Bonneuil Csm 1	40	23	11	7	5	0	0	0	0	43	27	16
6	Chevilly Larue Elan 1	39	23	12	5	6	0	2	1	0	37	23	14
7	Vitry E.S. 1	34	23	10	4	9	0	0	0	0	43	30	13
8	Nogent Fc 1	28	23	7	7	9	0	0	0	0	27	27	0
9	Ormesson U.S. 1	24	23	7	4	12	0	1	0	0	32	47	-15
10	Choisy Le Roi As 2	22	23	6	4	13	0	0	0	0	35	47	-12
11	Limeil Brevannes Aj 1	15	23	4	3	16	0	0	0	0	31	65	-34
12	Rungis U.S. 2	11	23	3	2	18	0	0	0	0	28	60	-32
13	Sucy F.C. 2	6	23	1	3	19	0	0	0	0	16	73	-57

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule A		398696						2			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 2	47	20	15	2	3	0	0	0	0	78	30	48
2	Vitry Ca 3	39	21	11	6	4	0	0	0	0	59	35	24
3	Charenton Cap 2	38	21	12	2	7	0	0	0	0	62	40	22
4	Maisons Alfort Fc 2	37	21	12	1	8	0	0	0	0	46	35	11
5	Hay Les Roses Ca 1	35	21	10	5	6	0	0	0	0	48	35	13
6	Champigny Fc 2	34	21	11	1	9	0	0	0	0	43	38	5
7	Fontenay Us 2	33	21	11	0	10	0	0	0	0	52	44	8
8	Gentilly Ac 1	31	21	9	4	8	0	0	0	0	39	48	-9
9	Bry F.C. 1	20	21	6	5	10	0	3	3	0	45	67	-22
10	Marolles Fc 1	19	21	5	4	12	0	0	0	0	34	54	-20
11	Chevilly Larue Elan 2	17	21	5	3	13	0	1	1	0	32	74	-42
12	St Mande Fc 1	2	20	0	3	17	0	1	1	0	22	64	-42

Seniors D2 (94) / Phase Unique		Poule B		398696						3			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Le Perreux Fr 2	37	19	11	4	4	0	0	0	0	39	21	18
2	Vitry E.S. 2	33	18	9	6	3	0	0	0	0	34	22	12
3	Creteil Uf 1	32	19	10	2	7	0	0	0	0	45	30	15
4	Cachan Asc Co 1	31	20	9	1	10	0	0	0	0	35	36	-1
5	Bonneuil Csm 2	25	19	8	1	10	0	0	0	0	40	53	-13
6	Nogent Fc 2	24	19	7	4	8	0	1	1	0	26	31	-5
7	Villeneuve Ablon U.S 2	23	19	7	2	10	0	0	0	0	33	44	-11
8	Kremlin Bicetre Csa 1	19	17	6	5	6	0	4	0	0	36	39	-3
9	Villiers Es 1	19	19	6	3	10	0	2	2	0	38	47	-9
10	Ivry Foot Us 3	18	17	6	4	6	1	3	3	0	25	26	-1
11	Fresnes A.A.S. 1	0	20	2	4	12	2	0	3	0	28	39	-11
12	Asomba 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule A		398697						18			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	40	15	13	1	1	0	0	0	0	42	9	33
2	Villecresnes Us 1	26	14	8	3	3	0	1	1	0	31	13	18
3	Creteil Uf 2	26	15	8	2	5	0	0	0	0	31	22	9
4	Charenton Cap 3	23	16	7	2	7	0	0	0	0	33	38	-5
5	Le Perreux Fr 3	22	14	6	4	4	0	0	0	0	31	22	9
6	Limeil Brevannes Aj 2	11	15	3	2	10	0	0	0	0	15	60	-45
7	Caudacienne Es 1	10	15	1	7	7	0	0	0	0	18	30	-12
8	Val De Fontenay As 1	8	15	6	2	6	1	11	1	0	41	29	12
9	St Mande Fc 2	8	15	1	5	9	0	0	0	0	20	41	-21
10	Alfortville Us 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors D3 (94) / Phase Unique		Poule B		398697						19			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Boissy F.C. 1	29	17	9	4	4	0	1	2	0	48	24	24
2	Vers L'Avant 1	27	16	8	3	5	0	0	0	0	43	40	3
3	Ormesson U.S. 2	27	17	8	3	6	0	0	0	0	33	30	3
4	Vitry E.S. 3	26	17	8	2	7	0	0	0	0	28	35	-7
5	Fresnes A.A.S. 2	25	17	8	2	6	1	0	0	0	42	34	8
6	Cachan Asc Co 2	24	17	6	6	5	0	0	0	0	21	26	-5
7	Val-De-Bievre Fc 1	24	17	7	4	6	0	2	1	1	40	30	10
8	Arcueil Com 1	22	17	6	6	5	0	2	2	0	33	24	9
9	Thiais F.C. 2	21	16	5	6	5	0	0	0	0	28	26	2
10	Bann'Zanmi 1	1	17	0	2	14	1	0	0	0	13	64	-51

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule A		398698						50			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Olymp. Club Ivry 1	52	21	17	1	3	0	0	0	0	109	34	75
2	As Zenaga 1	46	21	15	1	5	0	0	0	0	78	34	44
3	Generation Taktik Sp 1	44	21	14	2	5	0	0	0	0	73	34	39
4	Marolles Fc 2	41	21	12	5	4	0	0	0	0	71	35	36
5	Es Sourds Vitry 1	31	22	9	4	9	0	0	0	0	66	55	11
6	Phare S. Zarzissien 1	30	22	9	5	8	0	2	2	0	38	39	-1
7	Ent. Santeny Mandres 1	29	21	8	5	8	0	0	0	0	79	55	24
8	Hay Les Roses Ca 2	28	21	8	5	8	0	1	1	0	54	36	18
9	Boissy F.C. 2	21	21	7	2	11	1	1	1	0	56	69	-13
10	Fc Vitry 94 Academie 1	16	21	5	2	13	1	0	0	0	32	70	-38
11	Mimosa Mada-Sport 1	15	21	4	3	14	0	0	0	0	37	80	-43
12	Chevilly Larue Elan 3	3	21	1	1	18	1	0	0	0	21	177	-156

Seniors D4 (94) / Phase Unique		Poule B		398698						51			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Kingdom Sports 1	44	17	14	2	1	0	0	0	0	64	28	36
2	Bry F.C. 2	38	17	12	2	3	0	0	0	0	46	26	20
3	Olymp. Club Ivry 2	36	17	11	3	3	0	0	0	0	64	34	30
4	Nogent Fc 3	31	17	10	1	6	0	0	0	0	49	39	10
5	Gentilly Ac 2	28	17	9	1	7	0	0	0	0	47	50	-3
6	Port. Aca Champigny 1	23	16	7	2	7	0	0	0	0	38	40	-2
7	Boissy U.J. 1	20	18	6	2	10	0	0	0	0	49	50	-1
8	Arcueil Com 2	14	17	4	2	11	0	0	0	0	35	58	-23
9	Villiers Es 2	8	18	2	3	13	0	1	1	0	36	66	-30
10	As Zenaga 2	4	18	1	2	15	0	1	1	0	26	63	-37
11	Tropical A.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Asomba 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Val-De-Bievre Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	Choisy Le Roi As 3	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cdm D1 (94) / Phase Unique		Unique		398699						23			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 5	63	25	20	3	2	0	0	0	0	85	18	67
2	Foot Club Moldavie 1	54	25	17	4	4	0	1	1	0	106	31	75
3	Villejuif U.S. 5	50	25	15	5	5	0	0	0	0	88	34	54
4	Villiers Franco Port 5	50	25	15	5	5	0	0	0	0	92	36	56
5	Brancois De Creteil A 5	46	25	14	4	7	0	0	0	0	53	27	26
6	Kopp 97 5	45	25	14	4	7	0	1	1	0	63	41	22
7	Villiers Es 5	44	25	14	3	8	0	1	1	0	61	45	16
8	Port Aca Champigny 5	31	25	9	4	12	0	0	0	0	46	57	-11
9	Noiseau Ste S. 1	30	24	8	6	10	0	0	0	0	33	46	-13
10	Maisons Alfort Fc 5	22	25	7	2	16	0	1	1	0	59	75	-16
11	Maccabi Creteil Fc 6	21	25	7	2	14	2	0	0	0	50	100	-50
12	Usjto Choisy 5	14	24	4	2	18	0	0	0	0	28	141	-113
13	Menuiblan As 6	9	25	2	3	20	0	0	0	0	23	78	-55
14	Vincennes Sp 6	9	25	2	3	20	0	0	0	0	23	81	-58

Anciens D1 (94) / Phase Unique		Poule U		398701						24			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 11	47	21	14	5	2	0	0	0	0	55	19	36
2	Orly Ac 11	43	21	14	2	5	0	1	1	0	52	21	31
3	Rungis U.S. 12	43	21	13	4	4	0	0	0	0	60	23	37
4	Ivry Desportiva Vima 11	38	21	12	2	7	0	0	0	0	40	25	15
5	Ivry Foot Us 11	36	21	10	6	5	0	0	0	0	65	28	37
6	Vincennes Co 11	32	21	8	8	5	0	0	0	0	32	31	1
7	Fontenay Us 11	31	21	8	7	6	0	0	0	0	44	30	14
8	Bry F.C. 12	28	21	8	4	9	0	0	0	0	32	44	-12
9	Arrighi As 11	26	21	8	2	11	0	0	0	0	41	51	-10
10	Minhotos De Braga 11	19	21	6	1	14	0	0	1	0	29	50	-21
11	Ent.Santeney Mandres 11	8	21	2	2	17	0	0	0	0	22	62	-40
12	Vitry E.S. 11	3	21	1	1	18	1	0	0	0	15	103	-88

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule A		398702						25			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 12	40	17	13	1	3	0	0	0	0	69	33	36
2	Maccabi Creteil 11	34	17	11	1	5	0	0	0	0	46	29	17
3	Supremes Beliers 11	33	17	10	3	4	0	0	0	0	46	24	22
4	Ormesson U.S. 11	31	17	9	4	4	0	0	0	0	35	21	14
5	Villiers Es 11	30	17	8	6	3	0	0	0	0	30	20	10
6	Joinville Rc 11	21	17	6	3	8	0	0	0	0	24	43	-19
7	Fresnes A.A.S. 12	21	17	6	3	8	0	0	0	0	37	41	-4
8	Villeneuve Ablon U.S 11	19	17	6	1	10	0	0	0	0	30	40	-10
9	Asomba 13	7	17	2	1	14	0	0	0	0	27	55	-28
10	St Mande Fc 11	6	17	1	3	13	0	0	0	0	19	57	-38

Anciens D2 (94) / Phase Unique		Poule B		398702						26			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Fc 11	36	15	11	3	1	0	0	0	0	57	23	34
2	Choisy Le Roi As 11	35	15	11	2	2	0	0	0	0	55	19	36
3	Kremlin Bicetre Csa 11	30	16	9	3	4	0	0	0	0	46	27	19
4	Nogent Fc 11	27	15	8	3	4	0	0	0	0	42	24	18
5	Port Aca Champigny 11	18	15	6	1	7	1	0	0	0	30	36	-6
6	Ent Santeny Mandres 12	17	15	5	2	8	0	0	0	0	30	43	-13
7	Maisons Alfort Fc 11	16	15	5	1	9	0	0	0	0	16	41	-25
8	Veterans Bonneuil 11	13	15	4	1	10	0	0	0	0	23	50	-27
9	Le Perreux Fr 12	3	15	1	0	14	0	0	0	0	13	49	-36
10	Chevilly Larue Elan 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule A		398703						27			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Thiais F.C. 11	39	16	12	3	1	0	0	0	0	71	24	47
2	Creteil Lusitanos Us 11	35	15	11	2	2	0	0	0	0	56	16	40
3	Valenton F.A. 11	29	14	9	2	3	0	0	0	0	51	33	18
4	Portugais Vitry Ua 11	27	15	8	3	4	0	0	0	0	48	27	21
5	Villejuif E. Benfica 11	18	15	5	3	7	0	0	0	0	26	43	-17
6	Paris Lisbonne C 1	17	15	5	2	8	0	0	0	0	31	40	-9
7	Noiseau Ste S. 11	12	14	4	0	10	0	0	0	0	28	34	-6
8	Villejuif U.S. 12	6	15	2	3	10	0	3	3	0	23	45	-22
9	Ent.Santeney Mandres 12	6	15	2	0	13	0	0	0	0	22	94	-72
10	Gentilly Ac 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D3 (94) / Phase Unique		Poule B		398703						28			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 11	49	18	16	1	1	0	0	0	0	87	20	67
2	Villeneuve Antill 11	46	17	15	1	1	0	0	0	0	114	20	94
3	Orly Ac 12	26	17	8	2	7	0	0	0	0	56	47	9
4	Sucy F.C. 11	25	17	8	2	6	1	0	1	0	43	55	-12
5	Opej Sporting Club 11	24	17	7	3	7	0	0	0	0	56	68	-12
6	Vitry Ca 11	22	17	7	1	9	0	0	1	0	40	55	-15
7	Villeneuve St G. Por 11	21	18	6	3	9	0	0	0	0	29	40	-11
8	Villecresnes Us 11	17	17	5	2	10	0	0	0	0	36	45	-9
9	Cachan Asc Co 12	9	17	3	0	14	0	0	0	0	21	76	-55
10	Port. Aca Champigny 12	5	17	1	3	12	1	0	0	0	21	77	-56
11	Maisons Alfort Fc 12	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Anciens D4 (94) / Phase 1		Poule Unique		398704						54			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Melting Sport 11	55	19	18	1	0	0	0	0	0	126	21	105
2	New Team Vince. Au C 11	44	19	14	2	3	0	0	0	0	79	34	45
3	Cristolienne La 11	42	19	14	0	5	0	0	0	0	84	39	45
4	Marolles Fc 11	29	19	9	2	8	0	0	0	0	78	58	20
5	Maccabi Creteil Fc 12	26	19	8	2	9	0	0	0	0	63	73	-10
6	Fc Vitry 94 Academie 11	25	18	8	1	9	0	0	0	0	43	53	-10
7	Villeneuve Antill 12	24	20	8	1	10	1	0	0	0	63	91	-28
8	Apsap Mediballes 11	23	19	7	2	10	0	0	0	0	70	59	11
9	F.C. D'Alfortville 11	21	19	7	1	10	1	0	0	0	42	64	-22
10	Tremblay Aj 11	10	17	4	0	11	2	0	0	0	34	76	-42
11	Phare S. Zarzissen 11	0	18	0	0	18	0	0	0	0	32	146	-114
12	Arsenal Ac 11	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Seniors Feminines D1 (94) / Phase 1		Poule Unique		398718						1526			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Lusitanos Us 1	34	12	10	1	1	0	0	0	0	49	4	45
2	Maisons Alfort Fc 1	21	11	7	0	4	0	0	0	0	49	23	26
3	Vitry Es 1	21	11	7	1	3	0	1	1	0	41	19	22
4	Champigny F.C. 94 1	13	12	5	0	5	2	0	0	0	24	33	-9
5	Villeneuve Afc 1	11	12	3	2	7	0	0	0	0	27	46	-19
6	Sucy F.C. 1	10	11	3	1	7	0	0	0	0	16	34	-18
7	St Maur Lusitanos 1	4	11	1	1	9	0	0	0	0	7	54	-47
8	Perreux As Fran 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Villeneuve Ablon U.S 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D1 (94) / Phase Unique		Poule U		398707						20			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Fontenay Us 1	42	17	13	3	1	0	0	0	0	50	9	41
2	Maisons Alfort Fc 1	34	17	11	2	4	0	1	1	0	27	17	10
3	Lusitanos Us 1	34	17	11	1	5	0	0	0	0	47	22	25
4	Choisy Le Roi As 1	31	17	10	1	6	0	0	0	0	34	18	16
5	Cachan Asc Co 1	20	17	6	2	9	0	0	0	0	31	37	-6
6	Charenton Cap 1	18	17	4	6	7	0	0	0	0	30	33	-3
7	St Maur Vga 2	17	17	5	2	10	0	0	0	0	32	37	-5
8	Rungis U.S. 1	16	17	5	1	11	0	0	0	0	26	61	-35
9	Le Perreux Fr 1	16	17	5	1	11	0	0	0	0	19	50	-31
10	Ormesson U.S. 1	15	17	4	3	10	0	0	0	0	25	38	-13

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule A			398708					21			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 1	39	16	12	3	1	0	0	0	0	66	17	49
2	Maisons Alfort Fc 2	37	17	11	4	2	0	0	0	0	51	30	21
3	Thiais Fc 1	32	17	10	2	5	0	0	0	0	47	28	19
4	Bonneuil Csm 1	29	17	9	2	6	0	0	0	0	51	41	10
5	St Mandé Fc 1	26	16	8	2	6	0	0	0	0	30	26	4
6	Chevilly Larue Elan 1	25	17	8	1	8	0	0	0	0	52	39	13
7	Vitry 94.2 Ca 2	23	17	7	2	8	0	0	0	0	47	37	10
8	Kremlin Bicêtre Csa 1	17	17	5	2	10	0	0	0	0	43	55	-12
9	Gentilly Ac 1	16	18	5	2	10	1	0	0	0	32	75	-43
10	Alfortville Us 1	0	18	0	0	15	3	0	3	0	23	94	-71

U18 D2 (94) / Phase Unique		Poule B			398708					22			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	42	17	13	3	1	0	0	0	0	59	23	36
2	Vitry E.S. 1	40	17	13	1	3	0	0	0	0	73	27	46
3	Champigny Fc 1	31	17	9	4	4	0	0	0	0	52	44	8
4	Villeneuve Ablon U.S 1	30	17	9	3	5	0	0	0	0	47	36	11
5	Villiers Es 1	29	17	9	2	6	0	0	0	0	79	38	41
6	Fresnes A.A.S. 1	21	17	6	3	8	0	0	0	0	66	57	9
7	Villejuif U.S. 2	18	17	5	3	9	0	0	0	0	39	53	-14
8	Limeil Brevannes Aj 1	16	17	4	4	9	0	0	0	0	38	53	-15
9	Vincennes Co 2	8	17	2	3	11	1	0	0	0	33	88	-55
10	Rungis U.S. 2	4	17	1	2	13	1	0	0	0	22	89	-67

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule A			398709					52			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Hay Les Roses Ca 1	22	9	7	1	1	0	0	0	0	53	16	37
2	Nogent Fc 1	21	9	7	0	2	0	0	0	0	42	16	26
3	Lusitanos St Maur 2	20	9	7	0	2	0	1	1	0	66	10	56
4	Arcueil Com 1	9	10	3	0	7	0	0	0	0	42	47	-5
5	Fc Vitry 94 Academie 2	5	10	2	0	7	1	0	0	0	13	101	-88
6	Charenton Cap 2	3	9	1	1	6	1	0	0	0	15	41	-26
7	Mandres Perigny 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Caudacienne Es 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Choisy Le Roi As 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Sucy F.C. 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U18 D3 (94) / Phase Unique		Poule B			398709					53			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Avenir Sportif Orly 1	38	14	12	2	0	0	0	0	0	66	17	49
2	Bry F.C. 1	35	15	11	2	2	0	0	0	0	63	22	41
3	Vitry E.S. 2	28	15	9	1	5	0	0	0	0	54	27	27
4	Fc Vitry 94 Academie 1	25	15	8	1	6	0	0	0	0	64	40	24
5	Marolles Fc 1	18	15	5	4	5	1	0	0	0	46	54	-8
6	Creteil Fu 1	14	15	4	2	9	0	0	0	0	36	74	-38
7	Val De Fontenay As 1	13	15	4	2	9	0	1	1	0	24	55	-31
8	Ecole Plesseenne De 1	13	15	4	2	8	1	0	0	0	28	46	-18
9	Ormesson U.S. 2	4	15	1	2	11	1	0	0	0	19	65	-46
10	Boissy F.C. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D1 (94) / Phase Unique		Poule U		398710						15			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry 94.2 Ca 1	41	17	12	5	0	0	0	0	0	58	25	33
2	Charenton Cap 1	39	17	13	0	4	0	0	0	0	64	21	43
3	Maisons Alfort Fc 1	37	17	11	4	2	0	0	0	0	57	22	35
4	Joinville Rc 2	24	17	7	3	7	0	0	0	0	41	47	-6
5	Le Perreux Fr 1	21	17	6	3	8	0	0	0	0	28	43	-15
6	Lusitanos Us 1	20	17	5	5	7	0	0	0	0	35	47	-12
7	Cachan Asc Co 1	17	17	5	2	10	0	0	0	0	28	45	-17
8	Vincennes Co 2	17	17	5	2	10	0	0	0	0	40	47	-7
9	Fontenay Us 2	15	17	4	4	9	0	1	1	0	33	48	-15
10	Champigny Fc 1	8	17	2	2	13	0	0	0	0	36	75	-39

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule A		398711						16			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Es 1	46	17	15	1	1	0	0	0	0	92	16	76
2	Villejuif U.S. 2	46	17	15	1	1	0	0	0	0	105	27	78
3	Nogent Fc 1	31	17	10	1	6	0	0	0	0	67	36	31
4	Villeneuve Ablon U.S 1	28	17	8	4	5	0	0	0	0	60	38	22
5	Rungis U.S. 1	27	17	8	3	6	0	0	0	0	42	29	13
6	Bonneuil Csm 1	21	17	7	0	10	0	0	0	0	43	64	-21
7	Choisy Le Roi As 2	14	17	4	2	11	0	0	0	0	44	106	-62
8	Alfortville Us 1	10	17	4	1	10	2	1	1	0	25	77	-52
9	Vitry 94.2 Ca 2	9	17	2	3	12	0	0	0	0	26	75	-49
10	Ormesson U.S. 1	9	17	3	0	14	0	0	0	0	36	72	-36

U16 D2 (94) / Phase Unique		Poule B		398711						17			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Sucy F.C. 1	38	15	12	2	1	0	0	0	0	48	13	35
2	Thiais Fc 1	37	15	12	1	2	0	0	0	0	49	20	29
3	Ivry Foot Us 2	31	16	9	4	3	0	0	0	0	50	25	25
4	Orly Avs 1	29	15	9	2	4	0	0	0	0	45	29	16
5	Creteil Lusitanos Us 3	21	15	7	0	8	0	0	0	0	33	34	-1
6	Maisons Alfort Fc 2	16	15	5	2	8	0	1	1	0	22	28	-6
7	St Maur Vga 2	9	15	2	3	10	0	0	0	0	20	50	-30
8	Limeil Brevannes Aj 1	7	15	2	1	12	0	0	0	0	14	38	-24
9	Hay Les Roses Ca 1	6	15	1	3	11	0	0	0	0	17	62	-45
10	O. Paris Espoir 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule A		398712						12			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry Es 2	41	17	13	2	2	0	0	0	0	65	18	47
2	Charenton Cap 2	39	17	12	3	2	0	0	0	0	71	19	52
3	St Mande Fc 1	32	17	10	2	5	0	0	0	0	55	30	25
4	Lusitanos St Maur 2	29	16	9	3	4	0	1	1	0	38	22	16
5	Creteil Uf 1	26	17	8	2	7	0	0	0	0	62	54	8
6	Cachan Asc Co 2	20	17	6	2	9	0	0	0	0	39	50	-11
7	Ent.Santenay Mandres 1	19	17	6	1	10	0	0	0	0	29	43	-14
8	Fontenay Us 3	17	17	5	2	10	0	0	0	0	34	65	-31
9	Rungis U.S. 2	12	17	3	3	11	0	0	0	0	33	58	-25
10	Arcueil Com 1	4	16	1	2	13	0	1	1	0	28	95	-67

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule B		398712						13			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Joinville Rc 3	46	17	15	1	1	0	0	0	0	94	21	73
2	Ecole Plesseenne 1	41	17	14	1	2	0	2	2	0	73	26	47
3	Fresnes A.A.S. 1	35	17	11	2	4	0	0	0	0	67	35	32
4	Valenton Foot Acad. 1	33	17	10	3	4	0	0	0	0	74	37	37
5	Boissy F.C. 1	23	17	7	2	8	0	0	0	0	58	50	8
6	Sucy F.C. 2	21	17	7	0	10	0	0	0	0	50	54	-4
7	Avenir Sportif Orly 2	19	17	6	1	10	0	0	0	0	43	63	-20
8	Creteil Lusitanos Us 4	16	17	5	1	11	0	0	0	0	59	67	-8
9	Maisons Alfort Fc 3	9	17	3	1	12	1	0	0	0	34	83	-49
10	Gentilly Ac 1	3	17	1	0	16	0	0	0	0	23	139	-116

U16 D3 (94) / Phase Unique		Poule C		398712						14			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	48	17	16	0	1	0	0	0	0	114	18	96
2	Val De Fontenay As 1	42	17	14	0	3	0	0	0	0	118	32	86
3	Chevilly Larue Elan 1	37	17	12	1	4	0	0	0	0	98	32	66
4	Kremlin Bicetre Csa 1	31	17	10	1	6	0	0	0	0	84	47	37
5	Ivry Foot Us 3	27	17	9	0	8	0	0	0	0	89	53	36
6	Villiers Es 1	20	17	7	1	7	2	0	0	0	74	63	11
7	Le Perreux Fr 2	16	17	5	1	11	0	0	0	0	75	99	-24
8	Champigny Fc 2	15	17	5	0	12	0	0	0	0	67	95	-28
9	Vitry 94.2 Ca 3	9	17	3	0	14	0	0	0	0	22	176	-154
10	Bry F.C. 1	6	17	2	0	15	0	0	0	0	21	147	-126

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule A		398713						48			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	St Maur Vga 3	32	13	10	2	1	0	0	0	0	79	21	58
2	F.C. D'Alfortville 1	30	13	10	1	2	0	1	0	0	75	37	38
3	Nogent Fc 2	25	14	8	1	5	0	0	0	0	64	37	27
4	Charenton Cap 3	22	13	7	1	5	0	0	0	0	78	44	34
5	Choisy Le Roi As 3	15	14	5	1	8	0	1	1	0	52	67	-15
6	Val De Fontenay As 2	12	13	4	1	7	1	0	0	0	54	73	-19
7	Kremlin Bicetre Csa 2	10	13	3	1	9	0	0	0	0	33	90	-57
8	Caudacienne Es 1	5	13	1	2	10	0	0	0	0	30	96	-66
9	Fc Vitry 94 Academie 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Creteil Lusitanos Us 5	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U16 D4 (94) / Phase Unique		Poule B		398713						49			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villejuif U.S. 3	46	17	15	1	1	0	0	0	0	115	19	96
2	Marolles Fc 1	40	17	13	1	3	0	0	0	0	108	40	68
3	Thiais Fc 2	36	17	11	3	3	0	0	0	0	74	31	43
4	Villeneuve Afc 2	31	17	10	1	6	0	0	0	0	78	43	35
5	Vitry E.S. 3	28	17	9	1	7	0	0	0	0	52	57	-5
6	Villeneuve Ablon Us 2	20	17	6	2	9	0	0	0	0	34	56	-22
7	Champigny Portugais 1	14	17	4	2	11	0	0	0	0	37	79	-42
8	Sucy F.C. 3	10	17	4	0	11	2	0	0	0	28	100	-72
9	Ormesson U.S. 2	10	17	3	1	13	0	0	0	0	23	62	-39
10	Sfc Chennevières 1	9	17	2	4	10	1	0	0	0	31	93	-62
11	F.C. D'Alfortville 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

U14 D1 (94) / Phase Unique		Poule U		398714						30			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Charenton Cap 1	57	21	19	0	2	0	0	0	0	103	18	85
2	Fresnes A.A.S. 1	51	21	17	0	4	0	0	0	0	100	27	73
3	Villejuif Us 2	49	20	16	1	3	0	0	0	0	76	25	51
4	Maisons Alfort Fc 1	43	21	13	4	4	0	0	0	0	60	22	38
5	Joinville Rc 3	30	21	9	3	9	0	0	0	0	66	46	20
6	St Maur Vga 1	29	21	9	2	10	0	0	0	0	54	47	7
7	Champigny Fc 1	28	21	9	1	11	0	0	0	0	48	59	-11
8	Rungis U.S. 1	24	21	7	3	11	0	0	0	0	48	66	-18
9	Creteil Lusitanos Us 2	24	21	7	3	11	0	0	0	0	36	45	-9
10	Bonneuil Csm 1	16	21	5	1	15	0	0	0	0	28	89	-61
11	Hay Les Roses Ca 1	10	20	3	1	16	0	0	0	0	34	84	-50
12	Villeneuve Ablon U.S 1	4	21	1	1	19	0	0	0	0	19	144	-125

U14 D2 (94) / Phase 2		Poule A		405170						1663			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Afc 1	19	8	6	1	1	0	0	0	0	40	11	29
2	Charenton Cap 2	19	8	6	1	1	0	0	0	0	27	13	14
3	Fontenay Us 3	16	8	5	1	2	0	0	0	0	26	14	12
4	St Mandé Fc 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	27	23	4
5	Ecole Plesseenne De 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	19	16	3
6	Vincennes Co 2	9	8	3	0	5	0	0	0	0	12	27	-15
7	Vitry 94.2 Ca 2	9	8	3	0	5	0	0	0	0	18	27	-9
8	Limeil Brevannes Aj 1	5	8	1	2	5	0	0	0	0	11	18	-7
9	Joinville Rc 4	5	8	1	2	5	0	0	0	0	12	17	-5
10	St Maur Vga 2	4	8	1	1	6	0	0	0	0	10	36	-26

U14 D2 (94) / Phase 2		Poule B		405170						1664			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Vitry 94.2 Ca 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	40	2	38
2	Vitry Es 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	23	11	12
3	Fontenay Us 2	13	8	4	1	3	0	0	0	0	20	15	5
4	Nogent Fc 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	23	17	6
5	Valenton F.A. 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	19	16	3
6	Thiais Fc 1	10	7	3	1	3	0	0	0	0	12	11	1
7	Villejuif Us 3	7	8	2	1	5	0	0	0	0	17	26	-9
8	Villiers Es 1	7	8	2	1	5	0	0	0	0	16	30	-14
9	Choisy Le Roi As 2	6	8	2	0	6	0	0	0	0	10	31	-21
10	Ent.Santeny Mandres 1	4	8	1	1	6	0	0	0	0	8	29	-21

U14 D3 (94) / Phase 2		Poule A		405171						1665			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Champigny Fc 2	21	8	7	0	1	0	0	0	0	34	12	22
2	Maisons Alfort Fc 2	14	8	4	2	2	0	0	0	0	18	12	6
3	Sucy F.C. 1	14	8	5	1	1	1	1	1	0	17	11	6
4	Val De Fontenay As 1	13	7	4	1	2	0	0	0	0	21	13	8
5	Creteil Lusitanos Us 3	13	8	4	1	3	0	0	0	0	23	19	4
6	Vitry Es 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	22	18	4
7	Orly Avs 2	12	7	4	0	3	0	0	0	0	22	24	-2
8	Bry F.C. 1	6	8	2	0	6	0	0	0	0	19	28	-9
9	Thiais Fc 2	2	7	1	0	6	0	1	1	0	6	24	-18
10	Port Aca Champigny 1	1	8	0	1	7	0	0	0	0	16	37	-21

U14 D3 (94) / Phase 2		Poule B		405171						1666			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Cachan Asc Co 1	24	8	8	0	0	0	0	0	0	48	3	45
2	Chevilly Larue Elan 1	19	8	6	1	1	0	0	0	0	41	24	17
3	Boissy F.C. 1	13	8	4	1	3	0	0	0	0	24	19	5
4	Vincennes Co 3	11	8	3	2	3	0	0	0	0	28	26	2
5	Charenton Cap 3	10	8	2	4	2	0	0	0	0	17	26	-9
6	Fresnes Aas 2	10	8	4	0	3	1	1	1	0	19	18	1
7	Le Perreux Fr 1	8	8	2	2	4	0	0	0	0	14	23	-9
8	Ivry Foot Us 2	7	8	2	1	5	0	0	0	0	17	27	-10
9	Villiers Es 2	4	8	1	2	4	1	0	0	0	12	37	-25
10	Sucy Fc 2	3	8	1	1	6	0	1	1	0	16	33	-17

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule A		405172						1667			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Lusitanos Us 1	21	8	7	0	1	0	0	0	0	32	6	26
2	Ormesson U.S. 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	33	15	18
3	Kremlin Bicetre Csa 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	39	22	17
4	Villejuif U.S. 4	15	7	5	0	2	0	0	0	0	34	12	22
5	Val De Fontenay As 2	11	8	4	0	3	1	0	0	0	22	21	1
6	Sfc Cannaverois 1	10	8	3	1	4	0	0	0	0	17	30	-13
7	Arcueil Com 1	8	8	3	0	4	1	0	0	0	22	34	-12
8	F.C. D'Alfortville 1	7	7	2	1	4	0	0	0	0	13	16	-3
9	Villeneuve Ablon Us 2	4	8	1	1	6	0	0	0	0	18	49	-31
10	Villeneuve Afc 2	2	8	0	2	6	0	0	0	0	7	32	-25

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule B		405172						1668			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Uf 1	22	8	7	1	0	0	0	0	0	54	9	45
2	Choisy Le Roi As 3	22	8	7	1	0	0	0	0	0	35	8	27
3	Asomba 1	16	8	5	1	2	0	0	0	0	60	21	39
4	Ormesson U.S. 2	12	8	4	0	4	0	0	0	0	16	21	-5
5	Vitry Es 3	12	8	4	0	4	0	0	0	0	25	18	7
6	Nogent Fc 2	10	8	3	1	4	0	0	0	0	26	27	-1
7	Lusitanos Us 2	9	8	3	0	5	0	0	0	0	13	36	-23
8	Bonneuil Csm 2	8	8	3	0	5	0	1	1	0	20	18	2
9	O. Paris Espoir 1	5	8	2	0	5	1	0	0	0	13	41	-28
10	F.C. D'Alfortville 2	-2	8	0	0	6	2	0	0	0	7	70	-63

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule C		405172						1669			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Valenton Fa 2	21	10	7	0	3	0	0	0	0	43	17	26
2	Maisons Alfort Fc 3	19	10	6	1	3	0	0	0	0	43	18	25
3	Ivry Foot Us 3	19	9	6	1	2	0	0	0	0	29	16	13
4	Fresnes A.A.S. 3	18	9	6	1	1	1	0	0	0	38	16	22
5	St Maur Vga 3	17	9	5	2	2	0	0	0	0	37	28	9
6	Nogent Fc 3	13	9	4	1	4	0	0	0	0	27	20	7
7	Kremlin Bicetre Csa 2	12	9	4	0	5	0	0	0	0	22	22	0
8	Villeneuve Afc 3	9	9	3	0	6	0	0	0	0	12	61	-49
9	Ecole Plesseenne De 2	6	9	2	0	7	0	0	0	0	20	41	-21
10	Vitry 94.2 Ca 4	5	9	2	0	7	0	1	1	0	16	41	-25
11	Alfortville Us 1	0	10	3	0	4	3	0	4	0	13	20	-7

U14 D4 (94) / Phase 2		Poule D		405172						1670			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Creteil Lusitanos Us 4	24	8	8	0	0	0	0	0	0	29	6	23
2	Hay Les Roses Ca 2	18	9	6	0	3	0	0	0	0	36	16	20
3	Marolles Fc 1	18	8	6	0	2	0	0	0	0	42	12	30
4	Vitry 94.2 Ca 3	18	9	6	0	3	0	0	0	0	32	25	7
5	Villeneuve Ablon U.S 3	14	9	5	0	3	1	0	0	0	32	22	10
6	Thiais Fc 1	13	9	4	1	4	0	0	0	0	32	19	13
7	Creteil Lus.Fem.U15 5	12	9	4	0	5	0	0	0	0	44	37	7
8	St Maur Vga 4	12	8	4	0	4	0	0	0	0	23	18	5
9	Champigny Fc 3	5	9	2	1	5	1	1	1	0	18	34	-16
10	Caudacienne Es 1	3	10	1	0	9	0	0	0	0	25	63	-38
11	Gentilly Ac 1	3	8	1	0	7	0	0	0	0	12	73	-61

Futsal D1 (94) / Phase 1		Poule U		398719						29			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	C'Noues 1	29	12	9	2	1	0	0	0	0	90	45	45
2	Vitry Asc 1	28	12	9	1	2	0	0	0	0	67	39	28
3	Champigny Cf 2	23	12	7	2	3	0	0	0	0	53	50	3
4	Cal 94 Futsal 1	18	12	6	2	3	1	0	1	0	67	61	6
5	Vsg Futsal 2	12	12	4	0	8	0	0	0	0	43	54	-11
6	Vitry Ca 2	7	12	2	1	9	0	0	0	0	51	81	-30
7	B2m Futsal 2	3	12	1	0	11	0	0	0	0	26	74	-48
8	Maisons Alfort Fc 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Vision Nova 2	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Futsal D2 (94) / Phase 1		Poule Unique		398720						1527			
Classement officiel au 24/05/2023		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Villeneuve Ablon U.S 1	49	18	16	1	1	0	0	0	0	103	51	52
2	Chevilly Larue Elan 1	46	18	15	1	2	0	0	0	0	118	57	61
3	Choisy Le Roi As 1	31	18	10	2	6	0	1	1	0	89	62	27
4	Vers L'Avant 1	25	18	8	1	9	0	0	0	0	95	85	10
5	Vitry Asc 2	24	18	8	1	9	0	1	1	0	82	79	3
6	Rungis U.S. 1	22	18	7	1	10	0	0	0	0	73	93	-20
7	Saint Maurice Aj 2	21	18	6	3	9	0	0	0	0	74	75	-1
8	Chevilly Larue Elan 2	19	18	7	0	9	2	0	0	0	64	92	-28
9	Citoyen Du Monde 2	10	18	4	0	12	2	0	0	0	39	105	-66
10	Kb Futsal 3	9	18	4	0	14	0	3	3	0	66	112	-46
11	Boissy U.J. 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0